Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251217-49_2025-DE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAEL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°49/2025

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, BOUTIER Yann, LE CAM Claudie, LARMET Arnaud, POHLER Henri, , HUON Dominique, , BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, QUELEN Mickael, LE BIHAN Marc
Procuration : Marc LE BIHAN à TERTRAIS Isabelle
Secrétaire de séance : LARMET Arnaud

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8 votes pour
Date de convocation : 11/12/2025
Date d'affichage : 11/12/2025

DÉLIBÉRATION 49-2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe, informe de besoin d'une décision modificative. La commune a perçu des sommes notamment en rapport avec les indemnités journalières qu'il convient de répartir à différents chapitres.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	*Chapitre*		*Compte*	*Opération*	
60612	011	6 000,00 €	6419	013	23 000,00 €
60623	011	2 500,00 €	73223	73	11 500,00 €
615231	011	5 000,00 €			
6156	011	10 000,00 €			
6411	012	1 000,00 €			
6450	012	10 000,00 €			
TOTAL		34 500,00 €	TOTAL		34 500,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251217-49_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative
AUTORISE Mme Isabelle TERTRAIS à signer tous documents relatifs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)